

AFFAIRE N° 22.3 - Aménagement de la Zone de loisirs du Piton de Tête (Colorado) -
Emprunt de 800.000 Frs à contracter auprès de la C D C

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport .

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans la précédente affaire, vous avez eu à vous prononcer sur l'aménagement de la zone de loisirs du COLORADO.

Les travaux relatifs à la réalisation de cette tranche s'élèvent à 1 000 000 Frs dont le financement s'établirait de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Équipement	200.000 F
- Emprunt C D C	800.000 F

Total	1 000 000F

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à contracter un emprunt de 800.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour permettre la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD. - C'est une subvention de 20 % qui nous permet d'emprunter la différence.

Dans la rédaction, nous avons l'impression que c'est le Département qui paie. J'ai déjà protesté sur cette présentation au Conseil Régional.

LE MAIRE. - En somme, ce sont les premiers travaux d'infrastructure et les premiers éléments d'animation.

M. Camille BOURHIS. - Pour le projet de camping de 2 500 m2, est-ce qu'il sera ouvert gratuitement au public ou sera-t-il payant ?

LE MAIRE. - Ce sera au Conseil Municipal de décider.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

×